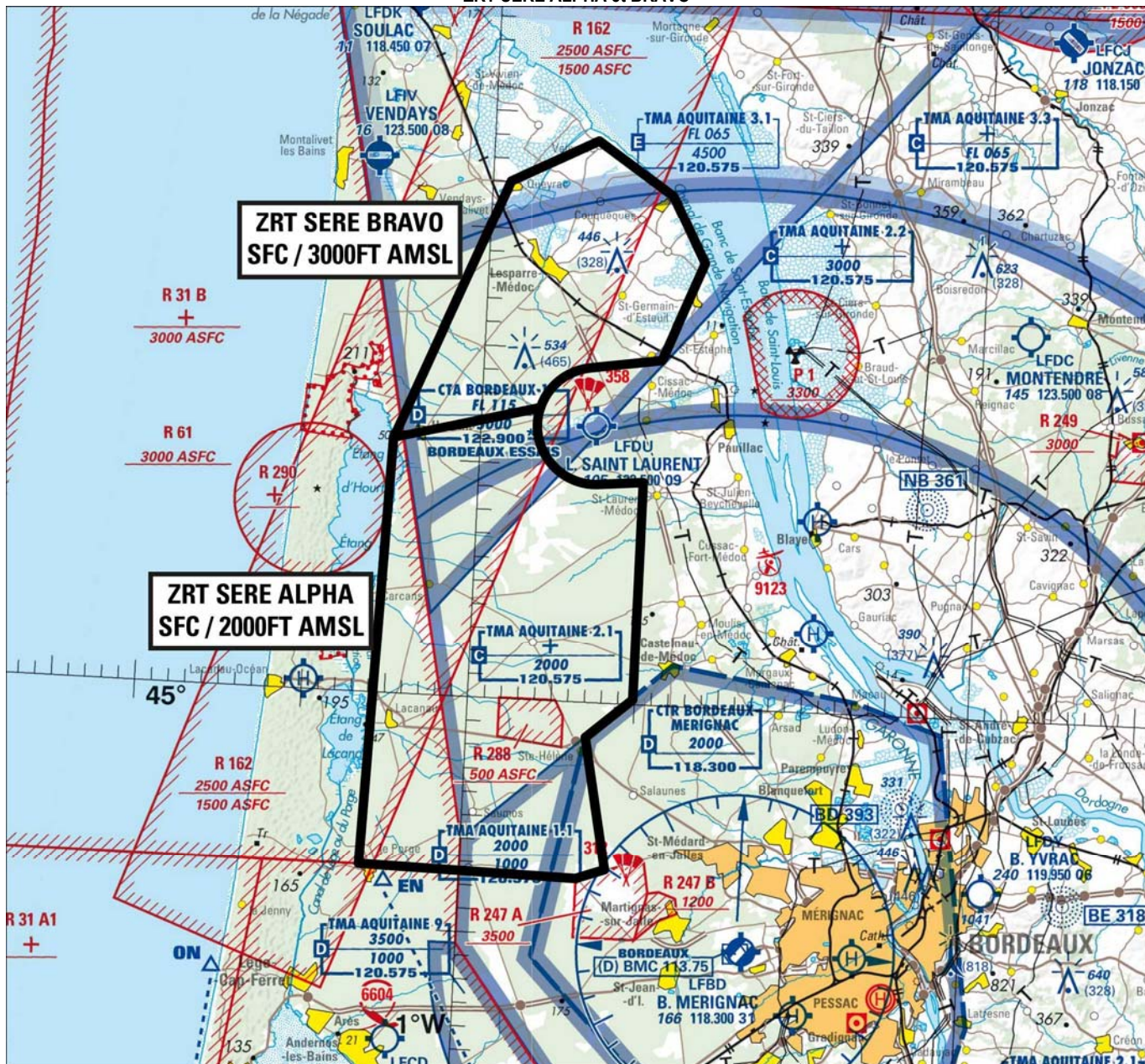


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice SERE N2 en Gironde.
En vigueur : Du mercredi 22 mars au vendredi 7 avril 2023.

Lieu : FIR Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD, Lesparre Saint Laurent Medoc LFDU.

ZRT SERE ALPHA et BRAVO



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2022 IGN

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre des aéronefs d'Etat sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT SERE ALPHA activable :

- 22 : 0400-1100
- 05 : 0300-1000

ZRT SERE BRAVO activable :

- Du 23 mars 08h00 au 24 mars 05h00
- Du 06 avril 07h00 au 07 avril 04h00

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

MERIGNAC TWR : 118.300 MHz
 AQUITAINE APP : 129.875 MHz
 AQUITAINE INFO : 120.575 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires qui se substituent aux portions d'espace aériens avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur de l'exercice (DIREX)

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et accord du DIREX (Directeur de l'exercice).

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT SERE ALPHA

Limites latérales

45°10'52" N, 001°05'13" W

45°12'28" N, 000°56'29" W

arc anti-horaire de 2.50nm de rayon centré sur 45°11'47" N, 000°53'05" W

45°09'18" N, 000°52'39" W

45°09'28" N, 000°50'05" W

45°00'13" N, 000°50'05" W

44°58'31" N, 000°52'49" W

44°52'56" N, 000°51'17" W

44°52'30" N, 000°53'00" W

44°52'41" N, 001°06'00" W

45°10'52" N, 001°05'13" W

Limites verticales

SFC / 2000FT AMSL

ZRT SERE BRAVO

Limites latérales

45°22'02" N, 000°58'55" W

45°23'55" N, 000°53'44" W

45°21'43" N, 000°49'05" W

45°18'54" N, 000°46'59" W

45°14'43" N, 000°49'18" W

45°14'15" N, 000°53'41" W

arc anti-horaire de 2.50nm de rayon centré sur 45°11'47" N, 000°53'05" W

45°12'28" N, 000°56'29" W

45°10'52" N, 001°05'13" W

45°22'02" N, 000°58'55" W

Limites verticales

SFC / 3000FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La zone LF-R 288 Sainte-Hélène ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT SERE ALPHA.

La zone LF-R 162 Cozes Lège ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation des ZRT SERE ALPHA et BRAVO.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

COMALAT :

Téléphone : 01.73.95.22.84/83

13^{ème} Régiment de dragons parachutistes :

CFST, RD – Caserne Nansouty, 223 rue de Bègles,

CS 21152 –33068 Bordeaux,

Téléphone : 05.56.68.40.69

Pendant l'activité :

Directeur d'exercice (DIREX) :

- Du 22 au 24 mars 2023 :

Téléphone : 06.77.71.94.78

- Du 05 au 07 avril 2023 :

Téléphone : 06.22.61.67.04